

Utilisation des postes informatiques, quelques règles sont à respecter...

Recherche sur Internet

- ✓ L'accès à Internet dans le cadre de la bibliothèque est avant tout documentaire.
- ✓ L'utilisateur s'engage à utiliser Internet dans le respect des missions de la médiathèque de l'IFM, cf. <http://www.institutfrancais-madagascar.com/spip.php?rubrique95>
- ✓ Les activités susceptibles de heurter les autres visiteurs ou non conformes à la législation française sont proscrites telle la consultation de sites à caractère pornographique ou de sites faisant l'apologie de la violence, de pratiques illégales ou de discriminations.
- ✓ L'espace est un lieu public et les données affichées sur votre écran sont susceptibles d'être lues, vues ou entendues par d'autres personnes.

Services Internet

L'accès aux services de communication en direct n'est pas autorisé (réseaux sociaux, mails, Internet, Relay Chat ou IRC, Chat)

Conditions d'accès à Internet

- L'accès à Internet est libre et gratuit sous réserve d'une **inscription à la Médiathèque de l'IFM**.
- La carte d'adhérent est à présenter avant chaque consultation.
- Une personne par poste. La **session de consultation est limitée à 1h**.

Pour toute recherche sur Internet, il est possible d'être aidé par l'animateur de l'Espace Multimédia.

- ✓ **Réservation** : il est possible de réserver à l'avance un poste de l'Espace multimédia muni de votre carte. S'adresser à la personne responsable.
- ✓ **Accès-libre** : il est aussi possible d'accéder sans réservation à un poste Internet, à raison d'1 heure par jour et par adhérent (s'adresser à l'Espace Multimédia)

Utilisation des postes informatiques

- ✓ L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique mise en place.
- ✓ L'utilisateur doit signaler toute anomalie constatée au début ou pendant sa session et il s'engage à ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, et à ne pas dégrader le matériel.

Contrôle de l'utilisation

La Médiathèque a la capacité d'effectuer un contrôle des consultations des utilisateurs (contrôle en direct et historique) et se réserve le droit, en cas de manquement avéré aux règles ci-dessus, de suspendre temporairement ou définitivement le droit d'accès à Internet et à l'Espace multimédia.

Récupération des données

Il est possible de récupérer des documents produits ou téléchargés sur les postes pendant la session : l'utilisateur doit **s'adresser obligatoirement au responsable** avant utilisation de tout autre appareil : clé USB, carte ou téléphone portable pour récupérer le/les documents.

Utilisation des appareils de lecture CD/DVD

- ✓ Chaque adhérent peut accéder aux postes de lecture CD/DVD en libre accès en fonction des places disponibles. L'accès n'est toutefois possible qu'après enregistrement auprès du responsable présent à l'Espace multimédia.
- ✓ Seul le responsable est autorisé à insérer le CD/DVD dans l'appareil.
- ✓ L'utilisateur n'est pas autorisé à utiliser un autre poste que celui qui lui a été attribué.
- ✓ Chaque poste ne peut être occupé que par une personne.
- ✓ L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique mise en place.
- ✓ Il doit signaler toute anomalie constatée au début et pendant l'utilisation du poste.
- ✓ Il s'engage à ne pas dégrader le matériel. La responsabilité de l'utilisateur sera engagée en cas d'anomalie.
- ✓ La consultation sur place des documents sonores et audiovisuels est soumise au respect des précautions suivantes :
 - Les CD et DVD doivent être manipulés avec soin, sans poser les doigts sur les surfaces planes, mais sur les bords.
 - Le rond central ne doit pas en être forcé, au risque de fissurer le document.
 - Ne pas copier les documents audiovisuels.
- ✓ Tout problème de lecture devra être signalé aux bibliothécaires au moment de la consultation.